
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille six cent quatre-vingt-dix-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 février 2024, à 11 h 35

Président(e) : M. Anupam Ray (Inde)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1699^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je vous propose d'organiser nos travaux d'aujourd'hui de la manière suivante : dans un premier temps, nous examinerons la demande du Saint-Siège de participer aux travaux de la Conférence en séance officielle. Puis nous passerons à notre programme de travail et donnerons aux délégations la possibilité d'échanger sur ce sujet. Cet échange de vues se déroulera en mode informel et seuls les États membres seront présents.

Nous passons à présent à l'examen de la demande de participation du Saint-Siège aux travaux de la Conférence du désarmement. Comme nous l'avons annoncé lors de notre séance plénière du mardi 1^{er} février, la Conférence examinera aujourd'hui la demande de participation aux travaux de la session de 2024 de la Conférence émanant du Saint-Siège. Cette demande figure dans le document CD/WP.653/Add.3, que le secrétariat vous a déjà distribué par voie électronique. Nous allons par conséquent nous prononcer sur cette demande du Saint-Siège. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accéder à cette demande de participation à nos travaux conformément à son Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Avant de passer à notre programme de travail, une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Sont inscrits sur ma liste le Pakistan, l'Afrique du Sud, l'Iraq, la République islamique d'Iran, la République arabe syrienne et la Türkiye. Je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous remercier de diriger les travaux de cette instance, en particulier sur la difficile question des observateurs. Nous félicitons le Saint-Siège et les 21 autres États non membres d'avoir été admis à siéger à la Conférence du désarmement en qualité d'observateur cette année.

Aujourd'hui, la Conférence a accédé à la demande du Saint-Siège, qui jouit du statut d'État observateur non membre au sein du système des Nations Unies, au même titre que l'État de Palestine. Comme nous l'avons fait valoir lors de notre séance précédente, cela devrait être possible, car le Règlement intérieur de la Conférence l'autorise clairement. Or, malheureusement et contrairement à ce qui a été dit, la demande de l'État de Palestine a été bloquée pour des motifs politiques mineurs et non pas pour des motifs juridiques. Nous espérons qu'à l'avenir, nos décisions concernant les observateurs seront guidées par des normes cohérentes, par le multilatéralisme, par l'inclusivité et par l'équité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour ses observations et je donne la parole à la Représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Saran (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation félicite une nouvelle fois les États non membres qui ont été admis à la Conférence en qualité d'observateurs en 2024. Ma délégation accueille positivement cette résolution ainsi que la décision, prise le 1^{er} février, concernant le blocage de l'examen des demandes d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à la présente session annuelle en qualité d'observateurs. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que cet examen reposait sur un projet de décision, car cela constituait une rupture par rapport à la pratique antérieure et pour la première fois, une décision formelle avait été prise relativement à la procédure permettant de statuer sur une demande émanant d'un État non membre de la Conférence.

À cet égard, ma délégation souhaite faire savoir que l'Afrique du Sud ne considère pas que cette décision crée un précédent pour l'examen futur de telles demandes émanant d'États non membres. Il est essentiel de ne pas introduire un niveau de procédure supplémentaire avant qu'une demande d'un État non membre souhaitant siéger à la Conférence en qualité d'observateurs puisse être examinée.

Ma délégation rappelle par ailleurs qu'auparavant, la procédure de traitement des demandes émanant d'États non membres n'avait jamais fait l'objet d'une décision formelle et que la Conférence a presque toujours fondé son examen sur la pratique antérieure en se basant sur une liste consolidée de demandes, conformément à la décision contenue dans le document CD/1036. Nous savons que cette pratique a déjà fonctionné pour la Conférence dans le passé, avant 2019, sans qu'aucune demande ne soit rejetée. En conséquence, nous encourageons la Conférence à revenir à ce qui a constitué un statu quo pendant des décennies,

jusqu'à 2019, et à conserver son caractère inclusif en autorisant tous les États intéressés, y compris l'État de Palestine et le Saint-Siège, à participer à ses travaux, et en réaffirmant le principe du multilatéralisme et de l'inclusivité de ses travaux. Nous regrettons par ailleurs l'incohérence dans l'examen des demandes et réaffirmons l'attachement de l'Afrique du Sud à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Afrique du Sud pour ses observations et je donne à présent la parole à mon estimée collègue iraquienne.

M^{me} Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je prononce cette déclaration au nom des États arabes, qui souhaitent la bienvenue au Saint-Siège et le félicitent pour sa participation aux travaux de la Conférence du désarmement en 2024. Les États arabes soulignent que la participation des observateurs aux travaux de la Conférence du désarmement est essentielle à la promotion de la transparence, de l'inclusivité, du pluralisme et de l'échange de vues, car les observateurs contribuent à rendre l'examen des questions à l'examen plus riche et plus exhaustif.

Le Groupe des États arabes demande que la question de la participation des observateurs aux travaux de la Conférence soit traitée de façon cohérente et non discriminatoire afin de garantir efficacement et durablement le succès de la Conférence et la réalisation de ses objectifs, en évitant le « deux poids, deux mesures » et l'application de critères sélectifs. Nous espérons que l'État de Palestine serait admis à participer aux travaux de la Conférence conformément à son Règlement intérieur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Iraq pour ses observations et donne la parole à mon collègue le Représentant de la République islamique d'Iran, que je remercie pour sa patience.

M. Ali Abadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs précédents et de vous remercier pour tous les efforts que vous déployez afin de nous permettre d'avancer sur cette question fondamentale des demandes de participations aux travaux de la Conférence du désarmement en qualité d'observateurs qui émanent des États non membres.

L'Iran accueille favorablement la participation du Saint-Siège, État observateur non membre au sein du système des Nations Unies tout comme l'État de Palestine, en qualité d'observateur aux travaux de la session de 2024 de la Conférence du désarmement. Toutefois, j'ai pris la parole simplement pour rappeler que la demande du statut d'observateur déposée par l'État de Palestine, État qui jouit au sein du système des Nations Unies du même statut que le Saint-Siège et qui est un État partie à part entière de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, a été rejetée par certains États membres qui ont invoqué des arguments fallacieux.

La semaine dernière, le Représentant de l'Iran et beaucoup d'autres Représentants, y compris celui qui s'exprimait au nom du Groupe des 21, ont critiqué la politisation et le « deux poids, deux mesures » qui ont prévalu pour l'examen de cette question. Cette semaine, nous avons une nouvelle fois été témoins d'un autre aspect du « deux poids, deux mesures » pratiqué par certaines délégations qui prêchent aux autres l'inclusivité et le multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour ses observations. Je remercie aussi les Représentants de la République islamique d'Iran et du Pakistan pour les paroles aimables qu'ils ont adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Ahmad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je salue la participation du Vatican aux travaux de la session de 2024 de la Conférence du désarmement en qualité d'observateur, qui confirme la volonté de cet État de s'inscrire dans les efforts internationaux en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner qu'en accédant à la demande du Vatican, la Conférence du désarmement s'est pleinement conformée à l'article IX du Règlement intérieur de la Conférence. Il aurait été juste d'accéder aussi à la demande de l'État de Palestine, mais les deux membres qui ont objecté à la demande palestinienne lors de la séance plénière précédente et qui ont accepté la demande du Vatican aujourd'hui ont sans aucun doute montré que leur objection à la demande palestinienne ne reposait sur aucun fondement

juridique, qu'elle était politique, discriminatoire et sélective et que l'objectif recherché était d'empêcher la délégation palestinienne de contribuer aux débats de la Conférence et de couvrir les crimes commis par Israël dans le cadre de son agression brutale contre les Palestiniens de Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration et je donne la parole à la Représentante de la Türkiye.

M^{me} Crabtree (Türkiye) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous souhaitons la bienvenue au Saint-Siège en tant que dernier observateur en date à avoir rejoint la Conférence. Nous nous réjouissons de travailler avec la délégation, comme avec toutes celles des autres États observateurs qui se sont joints à nous la semaine dernière. Nous comprenons que le Saint-Siège et l'État de Palestine jouissent tous deux du même statut d'État observateur non membre au sein du système des Nations Unies. De même, tous deux peuvent demander à siéger en qualité d'observateurs à la Conférence du désarmement conformément au Règlement intérieur de cette instance, qui est très clair sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Türkiye pour ses observations et je donne la parole à mon cher ami égyptien. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Elghitany (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, merci d'avoir donné la parole à ma délégation. Je tiens à féliciter la délégation du Saint-Siège d'avoir rejoint cette auguste instance en qualité d'observatrice. Nous nous réjouissons de travailler main dans la main avec tous les États observateurs. Toujours à ce propos, je m'associe à la déclaration prononcée par l'Iraq au nom du Groupe des États arabes qui sont membres de la Ligue des États arabes.

L'Égypte a toujours défendu le principe d'une inclusivité impartiale et objective s'agissant de la participation de tous les États observateurs aux travaux de la Conférence, État de Palestine compris. Nous plaçons pour l'inclusivité, l'impartialité et l'objectivité à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie mon cher ami égyptien pour ses observations et je donne la parole au Représentant de l'Arabie saoudite.

M. Albasrawi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2024 de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein appui de ma délégation. Nous sommes convaincus que votre présidence sera couronnée de succès. Je vous remercie par ailleurs d'avoir adopté la décision procédurale consistant à accéder aux demandes émanant des États souhaitant participer aux travaux de la présente session annuelle de la Conférence du désarmement en qualité d'observateur, et je remercie tous les États membres pour leur coopération constructive à cet égard.

Le Royaume d'Arabie saoudite partage l'intérêt particulier de nombreux États pour la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous devons impérativement redoubler d'efforts afin de parvenir à un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous les États membres et qui soit conforme au Règlement intérieur de cette instance, et contribuer utilement à l'action en faveur du désarmement.

Le Royaume d'Arabie saoudite s'associe aux déclarations prononcées par les Représentants des groupes dont elle est membre. Il appuie la demande de l'État de Palestine de participer aux travaux de la Conférence du désarmement en qualité d'État observateur. En tant qu'État observateur au sein du système des Nations Unies, la Palestine a eu le droit d'adhérer à de nombreux traités et instruments internationaux, et elle a privilégié ceux qui concernaient la protection des libertés fondamentales, de la vie et de la dignité humaine. Le désarmement est le principal moyen d'atteindre cet objectif. Il est cependant regrettable que sa demande n'ait pas été acceptée et que sa voix ait été réduite au silence au sein de cette importante instance.

Enfin, ma délégation entend continuer de contribuer aux diverses séances sur le désarmement cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Arabie saoudite pour ses observations et je donne la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Benaouda (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous réitérer nos remerciements et notre appréciation pour les efforts que vous déployez dans le but de faciliter les travaux de la Conférence du désarmement et, en particulier, pour les progrès dans le traitement des demandes émanant des États souhaitant bénéficier du statut d'observateurs à la Conférence du désarmement. Je félicite également le Saint-Siège et accueille positivement son admission et sa participation aux travaux de la session de 2024 de la Conférence du désarmement en qualité d'observateur. En revanche, nous regrettons profondément que la demande du statut d'observateur émanant de l'État de Palestine n'ait pas été acceptée en raison de considérations politiques qui, de toute évidence, ne sont pas fondées sur le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie pour ses observations et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je ne vais pas répéter le raisonnement que j'ai déjà réitéré la semaine dernière concernant notre position juridique relativement au statut de la Palestine en tant qu'État. Je dirai simplement, pour mémoire, que les États-Unis reconnaissent en effet le Saint-Siège en tant qu'État souverain, raison qui explique la différence de vote concernant ces deux entités respectives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique pour ses observations et je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint aux précédents orateurs pour regretter que la demande de l'État de Palestine ait été rejetée en raison de considérations politiques. Nous reconnaissons le statut juridique de l'État de Palestine, qui est en droit de demander à participer aux travaux de la Conférence du désarmement. Ma délégation réaffirme son opposition à la politisation et aux « deux poids, deux mesures » dans les travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée pour ses observations. Chers collègues, je vous propose à présent de mettre à profit le temps qu'il nous reste aujourd'hui pour nous livrer à un premier échange de vues sur un éventuel programme de travail pour la session de 2024. Je souhaite que le débat soit ouvert et que nous puissions entendre les points de vue sur la question. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce thème, je vous propose de lever la séance et de passer en mode informel pour ce débat, de sorte que seuls les États membres seront présents.

Mais tout d'abord, je vois que l'Ambassadeur du Royaume-Uni a demandé la parole.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de vous interrompre, mais je voulais simplement vous demander des clarifications concernant la façon de procéder que vous nous proposez. Vous dites que vous souhaitez passer en mode informel pour les seuls États membres. Il y a longtemps que la Conférence a pour pratique d'inviter les États admis en qualité d'observateurs à la Conférence à participer aussi aux séances informelles. Merci de clarifier vos intentions sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. J'ai devant moi une décision que la Conférence a prise à sa 603^e séance, le 22 août 1991, décision qui a orienté mon propos. Cependant, si tout le monde l'accepte, je propose de donner la parole au secrétariat, qui apportera un élément de clarification concernant ce point de procédure particulier. Je donne la parole au Secrétaire de la Conférence.

M. Spies (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, s'agissant de la participation des États non membres aux travaux de la Conférence du désarmement, comme vient de le dire le Président, le Président de la Conférence, à la 603^e séance plénière, le 22 août 1991, a donné lecture d'une déclaration

présidentielle qui avait été acceptée lors de consultations informelles à participation non limitée consacrées à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, et qui était contenue dans le document CD/WP.410.

Je donne lecture en substance de l'extrait en question : « Eu égard aux articles 34 et 35 du Règlement intérieur, qui traitent en particulier des invitations adressées aux États non membres souhaitant participer aux travaux de la Conférence, la Conférence considère que le secrétariat recourt à cette pratique de la manière suivante : les États non membres qui sont invités par la Conférence à participer à ses travaux peuvent, sauf si la Conférence en décide autrement, participer aux séances plénières formelles et aux séances plénières informelles consacrées aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour et aux réunions des organes subsidiaires établis conformément à l'article 23 sans avoir à préciser à l'avance de quelles séances ou réunions il s'agit. ».

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le Secrétaire pour son excellente explication. Cela correspond à l'idée que ma délégation se fait de la situation. Dans ce cas, êtes-vous en train de demander à la Conférence de décider autrement, c'est-à-dire d'exclure les États non membres de la séance informelle qui va suivre et, dans l'affirmative, ma délégation peut-elle demander quel est le sens d'une telle proposition ?

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Il s'agit, je crois, d'une question d'interprétation de ce qui constitue ou non un travail de fond sur un point de l'ordre du jour. Je me fonde en la matière sur la pratique antérieure, raison pour laquelle j'ai proposé de procéder de la sorte. Si la Conférence souhaite m'orienter ou me conseiller autrement, si tel est le point de vue de la Conférence, car, comme je l'ai dit, le rôle du Président est simplement de refléter les souhaits de la Conférence, alors je serai heureux de le faire. Mais je crois comprendre que cette pratique a été établie ou adoptée dans un passé récent. L'Ambassadeur du Royaume-Uni a la parole.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes, bien entendu, à votre disposition. Depuis que je suis arrivé à la Conférence, nous n'avons jamais exclu les États non membres de ce type de débat. Je pourrais peut-être, par votre intermédiaire, demander si une délégation est opposée à la participation des États non membres au débat informel qui doit suivre. Ce n'est pas le cas de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je pose la question de l'Ambassadeur du Royaume-Uni à cette assemblée. Je vois que le Canada et la Fédération de Russie ont demandé à prendre la parole dans cet ordre. Je donne donc la parole à mon estimé collègue canadien.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec la proposition que le Royaume-Uni vient de nous présenter. Il a beaucoup été question d'inclusivité, et nous ne comprenons pas pourquoi nous devrions exclure des observateurs, compte tenu du fait que nous venons d'en admettre un certain nombre à participer à nos travaux. Nous sommes totalement d'accord pour qu'ils soient invités à participer à ces débats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Canada pour ses observations et je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Bon après-midi, chers collègues. Je voudrais commenter la question à l'examen. Ma délégation est d'avis que ce dont nous parlons ici, c'est de l'examen d'un document et d'une éventuelle décision sur ce document. En d'autres termes, nous parlons d'un processus dans le cadre duquel les États observateurs ne sont traditionnellement pas appelés à participer. Par exemple, pour autant que je m'en souviens, lorsque nous examinons le Document final de la Conférence lors d'une séance en 2022, aucune délégation n'a soulevé d'objection quant à notre proposition visant à écarter la possibilité pour les observateurs d'examiner ce document et de prendre une décision le concernant. Je ne vois pas en quoi la situation est différente aujourd'hui de ce qu'elle était à la fin de la session de 2022.

Nous pensons que les discussions, informelles notamment, sur un possible projet de programme de travail pour la Conférence devraient être réservées aux délégations des États membres. Si la Conférence doit être saisie d'un tel projet en séance plénière officielle, les observateurs pourront, s'ils le souhaitent, apporter leurs commentaires. C'est pourquoi nous sommes d'avis que les consultations d'aujourd'hui devraient se tenir sans la participation des observateurs.

Je souligne enfin qu'il nous semble totalement inapproprié d'établir un lien entre la décision qui a été prise lors de la dernière séance plénière concernant la participation ou la non-participation de certains observateurs et la question dont nous débattons en ce moment. La question dont nous parlons en ce moment est purement procédurale et n'a rien à voir avec le thème dont la Conférence a débattu lors de sa précédente séance plénière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour ses observations et je donne la parole à l'Ambassadeur de Suisse.

M. Thöni (Suisse) : Monsieur le Président, pour notre délégation également, il s'agit d'une question de transparence et d'inclusivité qui fait suite à la demande de l'Assemblée générale de pouvoir accepter le plus fréquemment possible des observateurs dans nos débats. Nous souhaiterions donc de préférence accepter les observateurs pour la suite de nos débats, y compris dans l'entièreté des discussions tenues ce matin. Nous voyons aussi une sorte de contradiction dans le fait de les accepter uniquement cette semaine pour ensuite, à la première occasion, les tenir hors de nos délibérations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse pour ses observations. Je ne vois plus de demande de parole. Merci, chers collègues. Il est évident qu'il n'y a pas consensus sur la présence des observateurs en mode informel. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de perturber une nouvelle fois votre organisation, mais la décision que la Conférence avait prise en 1991 était, d'après ce que je comprends, qu'à moins que la Conférence en décide autrement, il était admis que les États non membres auraient la possibilité de participer aux séances informelles. Cela signifierait, du moins aux yeux de ma délégation, que nous aurions besoin de prendre une décision par consensus pour pouvoir les exclure. Mais peut-être avez-vous des éclaircissements à nous apporter quant à la façon dont vous comprenez cette décision ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vois que la Fédération de Russie demande la parole. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, j'ai demandé à prendre la parole pour la deuxième fois dans le but de clarifier une nouvelle fois notre position. Ma délégation partage pleinement votre vision des choses, à savoir que nous examinons actuellement l'interprétation d'une décision qui remonte à 1991. Or, il me semble qu'il n'y a ici aucune place pour l'interprétation, puisque nous considérons qu'un État auquel le statut d'observateur a été accordé a le droit de participer aux séances et de débattre des questions de fond.

Je le répète, aujourd'hui, nous n'avons pas de consultation sur des questions de fond, c'est-à-dire sur les points de l'ordre du jour. Nous traitons de la question du document dont vous nous avez saisis et que nous examinerons en tant que possible programme de travail. Nous ne voyons aucune utilité à une participation des observateurs à ce processus, compte tenu du fait, en particulier et comme je l'ai dit, qu'il n'existe aucun précédent qui aurait vu les États non membres participer à l'élaboration de documents, et encore moins aux discussions sur d'éventuelles décisions concernant de tels documents.

Bien entendu, nous partageons aussi pleinement le point de vue de nos estimés collègues du Royaume-Uni selon lequel les délégations des États auxquels le statut d'observateur a été accordé ont le droit de participer aux séances lorsque des questions de fond sont en discussion. Il n'est nullement besoin de recourir à une interprétation dans des cas tels que ceux-ci, et sur ce point précis, nous sommes totalement d'accord avec les affirmations qui ont été formulées.

Je tiens toutefois à souligner qu'aujourd'hui, nous n'aborderons pas de question de fond, mais des questions techniques et d'organisation de nos travaux, c'est-à-dire des questions de procédure. La discussion n'aura aucun contenu de fond si elle porte sur le libellé d'un document et non sur un point particulier de l'ordre du jour. Il me semble par conséquent qu'il serait tout à fait raisonnable de nous en tenir à la décision de 1991 et de commencer nos consultations informelles sans la participation des États observateurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour ses observations. Je vois que le Mexique demande la parole. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour tout le travail que vous accomplissez pendant votre présidence. Nous comprenons la complexité de la situation dans laquelle vous vous trouvez et la délégation mexicaine entend faire de son mieux pour vous aider.

Nous avons écouté les positions du Royaume-Uni, du Canada, de la Fédération de Russie et d'autres délégations, et nous sommes manifestement au cœur de la question controversée de savoir ce qui est substantiel et ce qui est procédural au sein de la Conférence du désarmement. Certes, d'autres instances internationales disposent des moyens nécessaires pour déterminer la nature de la discussion ou du thème à aborder en fonction de ces deux critères, mais ce n'est pas le cas de la Conférence, compte tenu de sa nature et de son mécanisme décisionnel. D'après ce que je vous ai entendu lire, le message clair de la décision est qu'elle tend à privilégier l'inclusion et la participation des États non membres. Par conséquent, une façon d'interpréter le sens de la décision de 1991 est clairement la pratique ultérieure que la Conférence elle-même a adoptée en ce qui concerne les décisions de cette nature. Il ne fait aucun doute que, lors de discussions antérieures concernant des décisions relatives aux travaux de la Conférence ou à son programme de travail, les États observateurs ont pu participer sans avoir besoin de formuler de demande particulière à la Conférence. Ils sont donc autorisés à participer, à moins qu'il n'en soit décidé autrement.

Je pense que les décisions concernant nos travaux et notre programme de travail devraient être considérées non seulement à travers le prisme de l'adoption des décisions elles-mêmes, mais aussi comme la traduction sur le fond des idées que chaque État membre, ainsi que les États non membres invités, peuvent avoir sur les questions que la Conférence doit examiner ou négocier en priorité au cours de sa session. Par conséquent, du point de vue de ma délégation, cette question ne devrait pas être considérée comme une simple question de procédure, mais plutôt comme une question ayant un rapport direct avec les questions de fond et une incidence sur ces dernières. À cet égard, ma délégation demande instamment à la Fédération de Russie de nous permettre de poursuivre la discussion informelle avec la participation des États non membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique pour ses observations et je donne la parole au Représentant du Canada.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, merci, notamment, d'avoir la patience de nous redonner la parole, mais nous tenons à approuver ce que vient de dire le Représentant du Mexique. Je crois que nous sommes tous d'accord dans cette salle pour dire que les observateurs doivent prendre part aux discussions de fond, mais rien dans le texte qui vient d'être lu ne dit que les observateurs doivent être exclus des discussions de procédure, pour autant que nous soyons d'accord sur le fait qu'il s'agit bien de discussions de procédure, ce qui, comme l'a souligné le Représentant du Mexique, est loin d'être évident de prime abord. Mais nous considérons qu'aucune raison d'exclure les observateurs n'a été explicitement donnée. Les observateurs ne doivent donc pas être exclus et, dans un esprit d'ouverture et de transparence, comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises aujourd'hui, il nous semble que nous ne sommes pas en situation de devoir interpréter le texte qui vient d'être lu comme constituant une obligation d'exclure les observateurs. Nous devons par conséquent les associer à nos discussions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Canada pour ses observations et je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je signale que ma délégation est prête à passer sans plus tarder à l'examen du document que vous nous avez présenté et de son libellé, mais je tiens à répéter une nouvelle fois que la tâche qui nous incombe consiste à établir un document, et plus particulièrement à le rédiger et à échanger des points de vue dans l'optique de le faire adopter par les États membres, j'insiste sur ce point, par les États membres et non par les États observateurs.

Je suis d'accord pour dire que les points de vue des États observateurs sur bien des questions dont la Conférence est saisie, notamment sur les questions de fond, sont importants et, dans bien des cas, d'une importance inestimable. Mais aujourd'hui, il n'est question que d'établir un document, une tâche qui incombe exclusivement aux États membres. Le fait d'engager dès à présent une discussion avec une participation élargie remettrait en question la structure de la composition de la Conférence. S'agirait-il d'une « version élargie » de la Conférence, ou déciderions-nous que la composition de la Conférence est désormais élargie à 21 États membres supplémentaires, ce qui signifierait que le nombre d'États habilités à examiner les documents et à influencer sur les décisions ne serait plus de 65, mais de 86.

Je le répète, les États observateurs auront encore de multiples occasions de participer aux débats sur un possible programme de travail une fois que nous passerons à la phase des séances publiques formelles. En tout état de cause, nous ne pourrions pas éviter d'aborder cette question en séance publique officielle. En conséquence, nous ne voyons aucun avantage à autoriser les États observateurs à participer au processus au stade actuel.

Ce n'est ni un problème d'inclusivité, ni un problème de multilatéralisme. Je ne comprends pas bien en quoi nous violons ces principes si nous demandons aux délégations des États observateurs de ne pas participer à nos consultations informelles d'aujourd'hui. En effet, je considère que nous serions beaucoup plus efficaces et productifs si nous, les 65 États membres de la Conférence, étions en mesure de travailler efficacement sur ce document, de parvenir à un consensus sur son libellé et, ensuite, de rendre ce document public en séance formelle. Cette approche fera honneur aux principes du multilatéralisme et de l'inclusivité, bien plus que si nous devons débattre maintenant à 86 États, car cela entraînerait, je le crois, des conséquences sur l'efficacité de nos débats.

Ma délégation appréhende cette question sous l'angle exclusif de sa faisabilité et de l'efficacité du travail que nous prévoyons de réaliser aujourd'hui, et je le répète pour conclure cette intervention, ma délégation est prête à passer immédiatement, dans les trente secondes, à l'examen du document en mode informel sans la participation des observateurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour ses observations. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais dire que la Conférence est une institution unique dont le Président n'a pas le pouvoir de trancher ou d'imposer une décision. Le Président ne peut que formaliser une décision que la Conférence adopte par consensus, c'est-à-dire un accord consensuel, et le consensus signifie que chacun est d'accord. Il existe un désaccord, et à titre personnel, je peux proposer de m'entretenir sans exclusive avec les États observateurs et les informer en détail sur le déroulement des discussions informelles, si elles ont lieu, et je souhaite que cela soit la base d'un compromis. Toutes les délégations ont soulevé des points importants, et je tiens compte, comme, j'en suis convaincu, les autres membres de la Conférence, des questions très techniques qui ont été abordées.

Je vais bien sûr, comme le Règlement intérieur m'y oblige, donner la parole à tous ceux qui l'ont demandée, mais je demande aux orateurs de garder à l'esprit ce que je viens de dire et nous allons passer à l'examen du programme de travail en mode informel, comme je l'ai proposé au début de la séance. Merci. Je donne la parole au Représentant de l'Irlande.

M. Robinson (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Conférence du désarmement est une institution unique, votre position est unique et je vous remercie pour tous les efforts que vous déployez. Il ne vous reste plus beaucoup de temps, mais je sais que la fin de votre mandat sera intense. Dans l'esprit de ce que vous venez de dire, je crois néanmoins qu'il y a un aspect important à souligner. Je suis d'accord avec mes collègues du Canada, du Royaume-Uni et de la Suisse, et je pense aussi que l'idée présentée par le Mexique est tout à fait appropriée pour décrire la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le principe d'inclusivité est fondamental et je pense, comme mon collègue du Royaume-Uni

l'a indiqué, que nous courrons le risque d'inverser une décision et c'est, je crois, l'idée que les États membres ici présents perçoivent et s'efforcent de vous présenter. S'agissant de votre dernière proposition, je ne doute pas de la qualité de vos séances d'information, que nous avons eu l'occasion de découvrir et d'apprécier. Cependant, je pense que le résultat sera en deçà des attentes et qu'il ne correspondra pas à ce que nous aurions souhaité voir. C'est pourquoi, même si nous comprenons ce que vous essayez de faire, il est, je le crois, encore plus fondamental que nous nous en tenions à la façon dont nous comprenons la décision et dont nous nous assurons de l'efficacité et de l'inclusivité de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Irlande pour ses observations et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadrice de France.

M^{me} Petit (France) : Monsieur le Président, peut-être y a-t-il une solution pour que nous puissions surmonter ces difficultés. En effet, vous nous avez proposé un échange de vues initial sur un éventuel programme de travail et j'entends que de nombreuses délégations, y compris la Fédération de Russie, sont prêtes à discuter immédiatement du programme de travail sur le fond. Je vous propose donc de passer en séance formelle, ce qui permettrait de résoudre toutes les difficultés. De nombreuses délégations ont, en début de session, insisté sur l'inclusivité. Nous souhaitons également la pleine inclusivité de cette enceinte et, par conséquent, en séance formelle, nous pourrions immédiatement procéder à ce que vous nous avez proposé, à savoir un échange de vues initial sur un éventuel programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie, qui sera suivi du Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je vois que nous commençons à être sur la même ligne. Ayant demandé la parole pour une motion d'ordre, je vous propose de commencer à travailler sur le document en mode formel. Cela nous permettra d'atténuer le problème.

La Fédération de Russie a quelque chose à dire. Nous sommes disposés à en débattre en séance officielle. Nous avons une proposition concernant le programme de travail et nous sommes prêts à en parler sous n'importe quelle forme. Cependant, il nous reste une demi-heure jusqu'à la fin de la séance et il est peu probable que nous parvenions au bout du travail que nous espérons accomplir en une séance de quatre-vingt-dix minutes.

Il convient de noter que, même si la contrainte de temps n'est sans doute pas la considération principale, elle constitue un argument de poids en faveur de la non-participation des États non membres, ou observateurs, aux consultations informelles, car si nous devons écouter tous les États, une heure et demie n'y suffirait pas. Nous proposons par conséquent de reporter l'examen de ce document à la prochaine séance, qui aura lieu mardi, et de tenir ladite séance officiellement. Je pense que cela conviendra à tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de France et le Représentant de la Fédération de Russie pour leurs observations, et je pense que c'est effectivement une bonne façon de procéder. Je prie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de m'excuser de ne pas lui avoir donné la parole plus tôt. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je comprends bien qu'il n'existe à la Conférence ni règlement intérieur particulier ni motion d'ordre. Néanmoins, je m'étonne quelque peu que notre collègue russe puisse s'exprimer quand il le souhaite alors que nous autres devons attendre, d'autant que cette délégation est celle qui tente de revenir sur une pratique antérieure et de bloquer le consensus avec des obstacles qui n'existaient pas jusque-là. Cela dit, j'appuie la proposition de l'Ambassadrice de France visant à organiser un premier échange de vues sur le programme de travail. Nos collègues russes ne cessent de se référer à un document qui n'a toujours pas été distribué à la Conférence et encore moins aux délégations des États observateurs. Il est donc particulièrement difficile d'avoir un premier échange de vues sur un document qui n'existe pas officiellement. Cela dit, nous sommes impatients d'avoir ce débat avant de commencer à rédiger un document et une décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre patience. Je crois que les contours d'une solution se dessinent peu

à peu et je vais tenter de proposer une solution avant de clore le débat sur cette question. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Göbel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je peux être très bref maintenant que je viens d'entendre la proposition que l'Ambassadrice de France vient de nous présenter et qui, je crois, est une bonne façon de résoudre notre problème et d'avancer. Pour sa part, ma délégation a toujours clairement indiqué que nous plaidions pour une Conférence ouverte à tous, car elle n'a rien de secret. Nous étions face à un différend de procédure concernant la décision relative aux demandes de statut d'observateur, et voilà que nous sommes maintenant face à un différend de procédure sur le statut des candidats au statut d'observateur. Je crois donc que ces tergiversations sur des questions de procédure ne servent qu'à nous faire perdre du temps et je crois aussi que nous avons du travail et que nous devrions immédiatement entamer notre échange de vues sur la proposition dont vous nous avez saisis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne et tous les autres orateurs pour leurs observations. Je vous propose de mettre à profit le temps qu'il nous reste pour avoir un premier échange de vues sur un programme de travail pour notre session de 2024. Je voudrais que le débat soit ouvert et entendre les diverses positions sur ce sujet. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce thème, je voudrais dire que nous avons en effet peu de temps. Nous poursuivrons ces discussions en séance formelle lors de la prochaine plénière, prévue pour le jeudi 8 février 2024, à 10 heures. J'avais proposé de consacrer une séance spéciale au programme de travail, de la même façon que nous l'avions fait pour la question de la participation des États non membres. J'aimerais, comme, je le crois, l'ensemble des membres de la Conférence, écouter les vues des États membres sur la question du programme de travail. Comme indiqué lors des consultations et des séances informelles, la façon de procéder que la présidence entend proposer est basée sur le programme de travail de 2022, avec quelques changements mineurs. J'ai tenu des consultations informelles, bilatérales et avec les groupes sur un certain nombre d'idées qui m'étaient venues à l'esprit concernant un libellé de compromis. Vous le connaissez probablement tous. J'aimerais entendre vos points de vue afin de savoir si cela contribue à faire avancer les choses. Permettez-moi de répéter ce que j'essaie de vous dire, afin d'éviter tout malentendu. Je considère que la meilleure façon d'avancer serait de reprendre le programme de travail de 2022, avec quelques changements mineurs. À ce stade, j'aimerais entendre vos réactions ainsi que des propositions éventuelles de libellé susceptible de constituer ces changements mineurs par rapport au programme de travail de 2022.

J'aimerais aussi faire savoir à la Conférence que la présidence tente, collégialement, de trouver un accord sur la question des organes subsidiaires, et plus particulièrement sur l'identité des coordonnateurs et sur le nombre de jours pendant lesquels les organes subsidiaires pourraient se réunir si un programme de travail était adopté. Cela étant dit, je donne maintenant la parole à la Fédération de Russie ainsi qu'à toutes les délégations qui souhaiteront s'exprimer.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je vais exposer notre position concernant un possible programme de travail, ou plutôt concernant une possible décision sur les travaux de la Conférence du désarmement pendant la présente session annuelle. Je voudrais que les choses soient claires. Notre délégation se trouve dans une situation étrange, en ce que nous comprenons difficilement de quoi nous essayons de parler. J'avais étudié attentivement et parfaitement compris le document et les propositions que vous aviez faites et, sur cette base, nous avons tenu des consultations bilatérales et des consultations multilatérales dont nous voudrions à présent parler.

Mon estimé collègue des États-Unis dit que nous n'avons pas de proposition, pas de document et pas de sujet à débattre. Vous avez vous-même dit que vous aviez fait plusieurs propositions, que vous nous avez d'ailleurs présentées il y a quelques instants. Mais je me souviens qu'il y avait au moins trois propositions, toutes différentes les unes des autres. Ma délégation est donc en pleine confusion : de quoi allons-nous parler ?

Si vous voulez connaître notre avis sur le programme de travail en général, il est très simple. Le programme de travail de la Conférence du désarmement doit être conforme à son mandat, qui est un mandat de négociation. En conséquence, il doit contenir un processus de négociation d'instruments juridiquement contraignants, instruments que la Conférence du

désarmement est dans l'obligation non seulement d'examiner, mais encore de produire et, en fin de compte, de présenter à la communauté internationale pour adoption ou nouvel examen. Telle est notre position.

S'agissant de la décision prise en 2022, elle n'est pas totalement en phase avec la position de la Fédération de Russie que je viens d'énoncer. C'est pourquoi nous avons quelques propositions et observations à formuler. Si nous décidons de débattre dès maintenant du document adopté en 2022, nous serons heureux de le faire. Cependant, si nous devons débattre de vos propositions concernant ce document, la situation est différente et la conversation est différente également.

Les choses ne sont pas encore tout à fait claires, et je crois que nous ne devons pas entamer une discussion sérieuse sur le programme de travail avant la prochaine séance plénière, tant que cette confusion n'aura pas été levée. En tout état de cause, il est peu probable que nous puissions arriver à quoi que ce soit dans les quinze minutes qui viennent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour ses observations. Avant de donner la parole à mon cher ami égyptien, je voudrais dire que ce que je viens de dire, c'est que la présidence avait l'intention de procéder sur la base du programme de travail de 2022, avec quelques changements mineurs. Si les délégations souhaitent proposer un libellé supplémentaire concernant ce qui pourrait constituer ces changements mineurs, je les invite à nous le soumettre. Je donne à présent la parole à mon collègue égyptien.

M. Elghitany (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation égyptienne vous remercie pour le professionnalisme et la transparence dont vous faites preuve à la direction de nos travaux, que ce soit sur le plan de la procédure ou sur le fond. Ayant occupé la même fonction il y a une année, nous savons parfaitement à quel point il est difficile de forger un consensus dans un environnement stratégique international difficile et tendu. Rappelons toutefois que nos documents directeurs, notre constitution, ont été négociés et adoptés lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement, pendant la guerre froide, au cours d'une période marquée par une polarisation extrême. C'est pendant ces périodes de tension que nous avons le plus besoin de faire preuve d'une rationalité maximale et d'un véritable esprit de compromis dans le but de préserver notre plateforme de coopération, la Conférence du désarmement. L'Égypte croit fermement dans le mandat qui a été confié à la Conférence, qui est un mandat de négociation, et elle reconnaît que cette instance contribue également de façon indirecte à atténuer et résoudre de nombreux problèmes stratégiques mondiaux en réunissant tout le monde sous le même toit.

Cela dit, je tiens à vous assurer que le texte convenu le plus équitable sera celui qui rendra tout le monde insatisfait. Votre approche consistant à reprendre un libellé consensuel qui répond de manière équilibrée à des préoccupations très asymétriques est louable, et la délégation égyptienne la soutient. La Conférence doit être capable de faire fond sur ses succès passés, construire et aller de l'avant. Elle doit atteindre un degré minimal de continuité dans son travail. Le consensus et le compromis doivent orienter nos travaux à ce stade.

C'est par souci de cohérence que l'année dernière, la présidence égyptienne a présenté une approche très semblable et nous aurions souhaité qu'elle soit adoptée. C'est pourquoi, en cohérence avec l'approche égyptienne, nous soutenons pleinement votre proposition, qui reprend de manière très équilibrée un libellé adopté précédemment. De notre point de vue, cette approche est très rationnelle et reflète fidèlement ce que nous disons dans cette salle et ailleurs sur la nécessité de préserver cette instance et de la maintenir en mouvement. Mais pour la préserver, nous devons agir. Les mots ne suffisent pas et l'action requise passe nécessairement par le compromis et le consensus. Puisque nous nous sommes mis d'accord sur quelque chose dans le passé, il n'y aurait rien de surprenant à ce que nous nous mettions à nouveau d'accord sur la même chose dans l'avenir. Tel est l'état d'esprit que nous souhaitons voir régner dans cette salle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie mon ami égyptien pour ses observations et je donne la parole à mon estimé collègue de la République islamique d'Iran.

M. Ali Abadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à mon collègue égyptien, de vous remercier et de

saluer tous les efforts que vous déployez de manière professionnelle et transparente. Vos efforts étaient bien avancés avant même le début de 2024, de sorte que tous les États membres de la Conférence pouvaient se faire une idée précise de ce qui nous attendait et de votre méthode de travail. Nous vous remercions très sincèrement pour ce travail. Nous savons tous parfaitement que la Conférence est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et qu'elle a été créée en application du Document final adopté à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Notre principal souci est de préserver le mandat de la Conférence. Les décisions de 2022 concernant le programme de travail de la Conférence ont été atteintes grâce au même professionnalisme que celui dont vous avez fait montre. Nous nous sommes mis d'accord sur un document qui devait nous servir de base de travail en 2022. Nous estimons comme vous que le meilleur moyen d'avancer est de reprendre le texte que nous avons adopté en 2022 et nous appuyons sans réserve votre méthode. Pour sa part, la délégation iranienne fera autant qu'elle le pourra preuve de flexibilité et d'un esprit de compromis afin de permettre à la Conférence de progresser dans l'accomplissement de son mandat. Nous soutenons pleinement les méthodes que vous avez choisi d'appliquer à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les Représentants de l'Égypte et de la République islamique d'Iran pour les paroles aimables qu'ils ont adressées à la présidence. Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour ses observations et je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire qu'en venant à cette séance, nous étions prêts à participer aux discussions sur le programme de travail et qu'en convoquant la séance, vous aviez, nous semble-t-il, l'intention de définir les priorités du programme de travail de cette année. Nous ne pensons probablement pas que le programme de travail que nous adopterons ressemblera à celui qui a fait l'objet de notre décision en 2022 avec quelques changements, mais nous tenons d'emblée à partager, par votre intermédiaire, les priorités que nous voyons pour cette instance. Nous sommes prêts à le faire en séance plénière formelle ou en séance plénière informelle, et pour ce faire, j'aimerais aussi communiquer par votre intermédiaire certaines observations à la Conférence. Je ne sais si nous avons suffisamment de temps, mais si vous me le permettez, je serai très heureux de vous faire part de ces observations dès à présent.

Le Président (*parle en anglais*) : Les interventions ne se font pas en temps limités à la Conférence du désarmement. Poursuivez, vous avez la parole.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous apprécions votre communication et les consultations que vous avez consacrées à cette question, y compris avec les groupes régionaux, au cours des derniers jours, afin d'examiner plusieurs idées qui nous avaient été exposées. Si vous vous souvenez des déclarations générales qui ont été prononcées au cours des deux dernières semaines, les États membres de la Conférence ont presque tous appelé l'attention sur la complexité et les difficultés de l'environnement stratégique international. Loin de promouvoir l'inaction, cette situation oblige cette instance à agir de toute urgence. Dans ce contexte, nous devrions aspirer à un multilatéralisme véritable tout en prenant pleinement en compte les réalités contemporaines de l'environnement stratégique international dans toutes ses dimensions. Cela nécessiterait de mettre en avant la vision d'une sécurité adaptée aux intérêts de tous les États et de prendre pleinement en compte les préoccupations légitimes relatives à la sécurité de chaque État, c'est-à-dire d'appliquer le principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États. Mais nous devrions surtout tendre à adopter un programme de travail équilibré et complet comme base et comme moyen de mener à bien le mandat confié à cette instance.

Notre délégation a clairement fait connaître, dans sa dernière déclaration générale, sa position concernant ce que la Conférence devrait faire et comment elle devrait procéder cette année. La réalité, comme l'attestent les comptes rendus de la Conférence, est qu'il n'y a actuellement pas consensus sur l'ouverture de négociations sur aucun des points de l'ordre du jour. Nous avons également observé une multiplication des désaccords qui s'est aussi répercutée sur le déroulement de nos travaux.

Les difficultés auxquelles se heurte la Conférence sont déterminées par les politiques, les actions et les initiatives que ses États membres s'efforcent de prendre, que ce soit en son

sein même ou à l'extérieur. S'il est vrai que la Conférence doit s'adapter aux répercussions que ces réalités entraînent, cela ne signifie certainement pas qu'elle ne doit pas travailler. De notre point de vue, la Conférence doit continuer de tendre vers la reprise d'un travail de fond sur tous les points de son ordre du jour. Ce faisant, nous devons prendre en compte tout ce qui a fonctionné et tout ce qui n'a pas fonctionné, et aussi reconnaître quels sont les besoins actuels. Il importe par ailleurs d'éviter les pièges liés à des approches arbitraires ou subjectives. Nous devons aussi éviter que le mieux ne finisse par devenir l'ennemi du bien, et c'est dans cet esprit que ma délégation considère que la décision de 2022 reste le plus petit et le plus réaliste des dénominateurs communs sur lesquels nous pouvons nous appuyer.

En 2022, nous avons pu adopter les rapports de deux des cinq organes subsidiaires. L'absence de consensus au sein des trois autres organes subsidiaires n'était pas le fait de failles dans le mandat énoncé dans la décision de 2022, mais le contexte géopolitique général et les divergences de vues persistantes concernant les points en question de l'ordre du jour ont eu raison de tout progrès en la matière.

Nous sommes d'accord avec les délégations qui font valoir que la décision de 2022 a été adoptée dans un contexte particulier, marqué par l'aboutissement des efforts intenses déployés depuis plusieurs années. À partir de 2018, plusieurs tentatives visant à élaborer une méthode de travail pour la Conférence ont été entreprises par les diverses présidences successives. Ce n'est qu'en 2022, sous la présidence chinoise, que nous avons été en mesure de parvenir au compromis qui nous a permis d'engager un travail intensif au sein des organes subsidiaires. En l'absence de changement de position majeure de la part des principaux acteurs, nous devons éviter de réinventer la roue. Au lieu d'entreprendre un autre travail de rédaction sur la base de positions bien connues et bien définies, nous devrions tout simplement reprendre la décision de 2022 en l'état et économiser notre temps précieux. Il serait important que les organes subsidiaires commencent à travailler le plus tôt possible afin de nous laisser suffisamment de temps.

Enfin, nous partageons le point de vue des États membres qui estiment que l'objectif ultime du travail de fond de la Conférence du désarmement devrait être d'élaborer et forger une compréhension commune des différents éléments susceptibles d'ouvrir la voie à des négociations, particulièrement dans le but de permettre à cette instance de justifier sa raison d'être, qui est le désarmement nucléaire. Je saisis également cette occasion pour réitérer l'appel que beaucoup de délégations ont adressé dans leurs déclarations générales des deux dernières semaines en ce qui concerne l'importance primordiale des garanties négatives de sécurité comme première étape de ce processus. Nous appuyons la proposition visant à créer un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, car ce serait là une première étape concrète qui permettrait à cette instance de s'acquitter de ce mandat. Les débats que nous avons tenus en 2022 sur cette question ont montré qu'il n'existait aucun obstacle majeur ni aucune difficulté insurmontable à la réalisation d'un travail orienté vers des résultats dans ce domaine essentiel. Par ailleurs, aucun État membre n'a fait savoir que des progrès significatifs dans ce domaine, conduisant à la transformation d'engagements relatifs à des garanties négatives de sécurité en un instrument juridiquement contraignant, fragiliseraient ses intérêts nationaux en matière de sécurité.

Toute évaluation objective montre, à l'évidence, que la question des garanties négatives de sécurité est un fruit mûr qui offre l'option la plus réaliste pour permettre à la Conférence de progresser à court et à moyen terme. Dans le même temps, elle nous offre aussi un moyen d'apporter une réponse concrète aux dangers toujours plus pressants liés à la situation stratégique internationale complexe. Ma délégation continuera à coopérer dans un esprit constructif et pragmatique avec vous et avec tous les autres États membres de cette instance dans le but de reprendre un travail de fond complet et équilibré sur tous les points de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour ses observations et je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis en grande partie d'accord avec ce qui vient d'être dit et j'apprécie les observations de notre collègue pakistanais. Tout comme la Russie, le Pakistan et d'autres, nous souhaiterions être un peu plus ambitieux cette année et nous avons déjà présenté en partie ce que nous

souhaiterions faire. Nous sommes prêts à coopérer sur un certain nombre de questions, mais je voudrais également être concret. Si j'ai bien compris, nous allons nous réunir jeudi prochain en séance formelle afin d'examiner le programme de travail ou une décision relative à nos travaux. Si j'ai bien compris également, des négociations et des consultations ont actuellement lieu en coulisses. Sans vouloir m'immiscer de quelque manière que ce soit dans vos prérogatives, je pense qu'il serait utile, du moins pour cette première séance, d'examiner un texte que vous avez qualifié de texte de 2022 avec quelques changements. Voyons à quoi ce texte ressemble aujourd'hui, voyons comment les délégations réagissent et voyons s'il nous permettra de conclure par une décision relative à un programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et je donne la parole au Représentant du Nigéria.

M. Damazio (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer les efforts intenses que vous déployez afin de conduire les travaux de la Conférence depuis que vous avez accédé à la première présidence de la session de 2024. Sachant que votre présidence touche à sa fin, ma délégation tient à dire officiellement qu'elle a sincèrement apprécié l'ouverture et la transparence dont vous avez fait preuve jusqu'à présent afin de faciliter nos débats, notamment sur la question de la participation à nos travaux des États non membres en qualité d'observateurs, question dont nous sommes saisis depuis longtemps. Dans ce contexte, soyez assuré que ma délégation vous appuiera pendant que nous continuerons à travailler dans le but de parvenir à des résultats concrets.

L'adoption d'un programme de travail pour la Conférence reste le principe fondamental qui détermine la teneur des débats de l'année. Cet aspect essentiel demeure une des tâches les plus difficiles qui incombent à la première présidence de l'année, ce que la délégation égyptienne est, je le crois, en mesure de confirmer. Dans ce contexte, ma délégation accueille avec satisfaction votre décision d'éviter les débats, qui traînent souvent en longueur, sur ce que pourrait être le meilleur moyen d'adopter un programme de fond pour les travaux de la Conférence. Votre méthode, qui consiste à adopter la proposition consensuelle que le Représentant de la République populaire de Chine avait présentée lors de la première présidence de la session de 2022 de la Conférence, marque en effet un moment important et est particulièrement adaptée à cet objectif, notamment compte tenu des circonstances. La proposition chinoise, qui n'est certes pas idéale, a au moins donné à la Conférence un aperçu de ce qui était réalisable dans l'esprit du multilatéralisme. En effet, la création de cinq organes subsidiaires a alimenté les débats de fond de la Conférence en 2022, même si les progrès ont été minimes si l'on considère que seul un rapport d'un organe subsidiaire a été adopté. Sur ce point, ma délégation tient à indiquer officiellement que dans l'idéal, nous aurions préféré que la Conférence n'applique pas la même stratégie qu'en 2022, dans l'espoir d'atteindre des résultats différents. Cependant, nous sommes flexibles et soucieux de trouver un compromis dans l'esprit du multilatéralisme.

Le libellé que vous avez proposé, en plus du programme de travail adopté en 2022, traduit la volonté de faire en sorte que les débats de chaque organe subsidiaire se déroulent de manière équilibrée et complète et de promouvoir la responsabilisation des États membres. Nous estimons également que la prise en compte d'une dimension juridiquement contraignante chaque fois que cela est approprié offrirait une occasion unique d'ouvrir le débat à tous les États, particulièrement aux États non dotés d'armes nucléaires dans le contexte d'un désarmement nucléaire.

En conclusion, ma délégation, qui représente un État non doté d'armes nucléaires, accueille avec satisfaction les considérations relatives à la possibilité de négocier des instruments juridiquement contraignants, particulièrement sur des garanties négatives de sécurité et sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour des armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, l'objectif étant de promouvoir la responsabilisation en l'absence de désarmement nucléaire tout en engageant cette instance sur la voie de progrès tangibles dans le cadre des différents organes subsidiaires. Soyez assuré de notre appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Nigéria pour ses observations et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste d'aujourd'hui est le Représentant du Mexique, à qui je donne la parole.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je sais qu'il n'y a pas de limites aux déclarations prononcées devant la Conférence, mais il est clair qu'il y a une limite technique ici, et je vais essayer d'être aussi bref que possible. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la transparence avec laquelle vous avez préparé votre présidence et avez continué à travailler pendant votre mandat. Nous l'apprécions énormément. Lors des consultations régionales, nous avons clairement exprimé le scepticisme que le Mexique continue de nourrir à l'égard de ce format, mais je ne m'étendrai pas sur ce point ici. Je pense cependant que la Conférence doit s'engager pleinement dans l'analyse des documents qu'elle envisage d'adopter. C'est pourquoi, s'agissant d'un programme de travail, ma délégation partage les observations générales formulées par la Fédération de Russie. En ce qui concerne un projet de décision basé sur le programme de travail de 2022, je pense qu'il faut réfléchir non seulement au travail accompli en 2022 et aux résultats qu'il a produits, mais encore au contexte, institutionnel et relatif au fond, dans lequel ce travail est accompli.

Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, pour ce qui est de la sécurité de l'espace, nous disposons déjà actuellement d'un groupe d'experts gouvernementaux et de deux mandats pour des groupes de travail à composition non limitée chargés d'examiner les aspects de la sécurité de l'espace, ce qui n'était pas le cas en 2022. Je crois que la Conférence devra en tenir compte si elle crée un organe subsidiaire chargé d'examiner cette question et se demander comment le relier aux organes qui existent déjà et comment interagir avec eux. Quelles seront les possibilités offertes par rapport aux autres mécanismes institutionnels que nous avons créés ? Il va sans dire que cela est également vrai des autres thèmes. Une deuxième question sur laquelle ma délégation considère qu'il y a eu des changements tient au fait que l'année dernière, nous avons examiné des questions de fond, que ce soit dans le cadre du processus de Montreux ou du débat relatif à l'amélioration des travaux de la Conférence. Un des aspects que nous avons tous reconnu, me semble-t-il, concerne la nécessité de mieux intégrer les travaux qui se déroulent au sein d'autres instances et, en particulier, dans le cadre des mandats établis par les résolutions de l'Assemblée générale. En règle générale, nous recevons une liste de résolutions de l'Assemblée générale, mais nous n'y donnons aucune suite. Lors des débats de l'année dernière, nous avons décidé que nous ferions mieux d'intégrer ces mandats aux travaux de la Conférence.

C'est pourquoi, en dépit du scepticisme de ma délégation sur ce point, je voudrais faire une proposition qui, je l'espère, sera constructive ou qui, faute de mieux, nous invitera à la réflexion. Cette proposition serait d'insérer dans la décision un paragraphe 4 *bis* qui se lirait, en substance, comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

... devrait analyser sur le fond et promouvoir les mandats énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale, lesquels définissent des tâches particulières relevant de la Conférence du désarmement.

(L'orateur reprend en espagnol)

Je crois que cela rendra nos travaux beaucoup plus clairs sans pour autant nécessiter un examen du programme de travail ou de la décision le concernant, car les accords conclus par les États dans les résolutions seront reflétés. Il va sans dire que les résolutions reflètent des points de vue différents et que ces différences se retrouveront dans les débats de la Conférence, mais étant donné que ces mandats existent et que nous devons trouver un moyen de mieux les intégrer aux travaux de la Conférence, ma délégation pense que cette façon de procéder représente un pas en avant dans l'accomplissement du mandat de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique pour ses observations et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Puis-je vous demander de nous envoyer votre proposition par écrit pour nous aider dans notre réflexion ? Merci beaucoup. La dernière oratrice inscrite sur la liste d'aujourd'hui est l'Ambassadrice de France. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Petit (France) : Monsieur le Président, je serai brève, mais il me semble important en effet d'indiquer ce qui nous semble important précisément dans ce programme de travail. Comme vous le savez, la France appuie avec un esprit constructif tous vos efforts

pour parvenir à un compromis sur ce programme de travail et faire avancer les travaux de fond de la Conférence du désarmement, en accord, bien entendu, avec les travaux déjà menés dans cette enceinte. C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'utiliser au mieux les travaux préparatoires menés dans cette conférence pour œuvrer, lorsque le contexte le permettra, à la négociation de traités multilatéraux de désarmement. Au même titre que de nombreuses délégations qui se sont exprimées précédemment, la France appuie l'établissement d'organes subsidiaires en essayant de recenser les domaines dans lesquels nous pouvons progresser. À ce titre, nous soutenons fortement le lancement sans délai de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Il s'agit sans conteste du sujet le plus mûr pour des négociations, qui contribuerait à faire progresser le désarmement nucléaire en limitant la production quantitative d'armes nucléaires.

Le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles est soutenu par une majorité écrasante d'États et c'est pourquoi il est nécessaire que ce programme de travail, ainsi que les organes subsidiaires, tiennent compte de cette priorité. Deuxièmement, le sujet de l'espace extra-atmosphérique nécessite également de poursuivre le dialogue entre toutes les parties prenantes pour déterminer quelles seraient les mesures les plus pertinentes pour prévenir les menaces existantes, en accord avec les travaux qui se tiennent actuellement dans le cadre du Groupe gouvernemental d'experts puis ceux à venir dans le cadre des deux groupes de travail à composition non limitée, qui ont été, pour faire court, mandatés par l'Assemblée générale. Nous devons donc conserver un mandat souple qui ne préjuge pas des résultats atteints par ailleurs. La France, enfin, saura se montrer constructive s'agissant des travaux qui se dérouleront dans tous les autres organes subsidiaires ou comités établis par notre Conférence, dans le cadre d'un programme de travail équilibré, y compris sur les armes radiologiques, étant entendu qu'elles constituent une catégorie d'armes à part, bien distinctes des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Je raccourcis mon intervention pour insister vraiment sur les points les plus importants pour nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de France pour ses observations. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs d'aujourd'hui. Permettez-moi de vous livrer quelques réflexions sur ce qui s'est passé aujourd'hui et sur les perspectives. En premier lieu, je remercie les délégations pour la transparence dont elles ont fait preuve en nous faisant part de leurs points de vue et de leurs propositions. Je crois que ces contributions ont été particulièrement utiles en séance formelle, car elles inspirent confiance et nous donnent une idée des priorités que beaucoup d'États membres souhaitent voir reflétées dans le programme de travail.

J'estime qu'il est de ma prérogative en tant que Président de la Conférence de proposer un projet de programme de travail. Le choix de le faire en mode formel ou en mode informel relève aussi des prérogatives du Président. La décision de l'examiner en mode formel ou en mode informel relève quant à elle des prérogatives de la Conférence. Les propositions informelles de même que le processus d'examen informel de ces propositions informelles, occupent une place déterminée dans la pratique multilatérale. Je vous propose de poursuivre ces consultations informelles et de voir ce qu'il en ressort. Il va sans dire que les États membres peuvent à tout moment débattre ou tenter de débattre de ce sujet en mode formel. Mais je voudrais dire que les discussions informelles sur les propositions informelles font partie de la pratique établie du système multilatéral. Je ne pense pas que la Conférence fasse exception en la matière.

Je vais donc à présent, en tant que Président, poursuivre ces consultations informelles concernant les idées qui ont été formulées, que ce soit en mode formel ou en mode informel, en plénière ou lors des consultations menées conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie. Je procéderai ensuite à une évaluation attentive en ma qualité de Président – et bientôt de Président sortant – de la Conférence, afin de déterminer s'il existe une possibilité de parvenir à un consensus ou pas. Une fois que la Conférence aura été saisie du projet de décision, les États membres auront deux possibilités : accepter ou rejeter le projet de décision. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Par souci de transparence et dans le droit fil de la méthode avec laquelle nous avons conduit notre présidence, j'ai l'intention de procéder de la sorte pendant les quelques séances à venir.

Je vois qu'aucune délégation ne demande la parole. Je vais tenir des consultations informelles afin de déterminer si un examen formel du programme de travail pourrait nous aider à parvenir à un consensus sur le programme de travail jeudi. Pour l'heure, et comme je l'ai dit officiellement, nous tiendrons une séance jeudi, mais j'évaluerai la décision en me fondant sur ce que j'aurais entendu lors des consultations informelles. Je communiquerai ensuite avec les délégations conformément à ce qu'elles souhaiteront, afin de déterminer s'il serait utile ou non que nous tenions un débat formel jeudi. Puis, conformément à la pratique établie, qui veut que la Conférence se réunisse uniquement les mardis et les jeudis, il ne nous restera plus qu'une ou deux séances plénières. Je me tiens à votre disposition et attends de connaître votre sentiment quant à savoir s'il est possible de parvenir à un compromis sur les propositions et les idées qui ont été présentées.

Nous sommes arrivés au terme de la séance plénière de ce matin et je vous remercie pour votre participation constructive.

La séance est levée à 13 h 15.